



RÈGLEMENT 1360

décrétant un emprunt de 457 000 \$ pour les études, plans et devis pour le réaménagement du parc Claude-Cardinal, incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 457 000 \$

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 17 février 2025 à 19h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, à Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Monsieur le conseiller Alexandre Laganière est absent pour toute la durée de la séance.

sous la présidence de madame la mairesse Michèle Lalonde.

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit

ATTENDU QUE la Ville doit procéder à des études, plans et devis pour le réaménagement du parc Claude-Cardinal;

ATTENDU QUE la Ville ne détient pas les fonds nécessaires pour réaliser ce projet ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter pour payer l'ensemble des coûts du projet ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2025 par madame la conseillère Arielle Beaudin ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal trois (3) jours ouvrables avant la présente séance ;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Emprunt

Le conseil est autorisé à emprunter une somme de 457 000 \$ pour des études, plans et devis pour le réaménagement du parc Claude-Cardinal incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

Les estimations détaillées des coûts sont préparées par madame Julie Brazeau, trésorière, en date du 13 janvier 2025 (Annexe A), et par monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, en date du 10 janvier 2025 (Annexe B), lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2 Dépense

Le conseil est autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder un montant de 457 000 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 3 Terme de l’emprunt

L’emprunt soit remboursé sur une période de 5 ans.

Article 4 Bassin de taxation

Pour pourvoir à cent pourcent (100 %) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **100 %** de l’emprunt décrété, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l’emprunt sur l’ensemble des immeubles imposables sur le territoire, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d’après leur valeur, telle qu’elle apparaît au rôle d’évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 Affectation

S’il advient que le montant d’une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l’affectation s’avérerait insuffisante.

Article 6 Appropriation de contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l’emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou toute subvention qui pourrait être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d’une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l’emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 7 Disposition finale

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	20 janvier 2025
Adoption	17 février 2025
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation	21 mars 2025
Entrée en vigueur	24 mars 2025

Signé à Sainte-Adèle, ce 1^{er} avril 2025.

(s) Michèle Lalonde

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des
Services juridiques

CERTIFICAT D’APPROBATION
RÈGLEMENT 1360

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* :

« Règlement 1360 décrétant un emprunt de 457 000 \$ pour les études, plans et devis pour le réaménagement du parc Claude-Cardinal, incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 457 000 \$»

Par le conseil	17 février 2025
Par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	21 mars 2025

(s) Michèle Lalonde

(s) Audrey Sénécal

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des
Services juridiques

ANNEXE "A"
VILLE DE SAINTE-ADÈLE

Études, plans, devis pour le réaménagement du parc Claude-Cardinal

Règlement 1360

Honoraires (incluant imprévus) 350 449 \$

Frais incidents

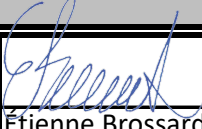
Études géotechniques	23 228 \$	
Laboratoire - contrôle qualité	35 000 \$	
Service d'arpentage	10 000 \$	
Avis et permis divers	1 000 \$	
Frais de financement	11 146 \$	
Taxes	21 191 \$	
Imprévus	4 986 \$	106 551 \$

Total du règlement **457 000 \$**

Financement

Emprunt 5 ans **457 000 \$**


Julie Brazeau
Trésorière
Le 13 janvier 2025

	VILLE DE SAINTE-ADÈLE				
	ESTIMATION POUR RÉGLEMENT D'EMPRUNT				
INFORMATIONS SUR LE PROJET					
Nature des travaux :		Réaménagement du parc Claude-Cardinal			
Nom du dossier :		2505-GEO+A+CQ+CPDS - Réfection Parc Claude-Cardinal Volets : Étude géotechnique, d'arpentage, du contrôle qualitatif et conception des plans et devis et surveillance			
Description du projet :		Réaménagement et ajout d'aires de jeux -tennis-pickleball-skate-park Réaménagement des éclairage avec DEL Installation clôtures- murêts- paysagement- engazonnement-plantation			
Durée de vie utile :		25 ans			
Responsable de l'estimation:		Étienne Brossard, ing.		Directeur Services techniques et hygiène du milieu	
Référence plans :		Plans concept			
ESTIMATION					
SECTION A - COÛTS DIRECTS					
Article	Nature des travaux	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total
1.	Fait l'objet d'un autre règlement d'emprunt				
Sous-total TRAVAUX					- \$
SECTION B - FRAIS INCIDENTS					
14.0	Honoraires professionnels				
14.1	Services professionnels géotechnique			23 228.00 \$	
14.2	Services professionnels arpentage			10 000.00 \$	
14.3	Services professionnels contrôle qualitatif			35 000.00 \$	
14.4	Services professionnels conception, plans & devis, surveillance			323 587.58 \$	
Sous-Total HONORAIRES PROFESSIONNELS					391 815.58 \$
TOTAL DE L'ESTIMATION :					391 815.58 \$
Signature :		 Étienne Brossard, ing. Directeur Services techniques et hygiène du milieu			





2505-GEO Étude géotechnique et environnementale
Réaménagement Parc Claude Cardinal

Bordereau de soumission

Description des articles	Quantité		Prix unitaire	Montant
1.0 TRAVAUX DE FORAGES				
1.1 Parc Claude Cardinal	3	un.	4 228.00 \$	12 684.00 \$
	SOUS-TOTAL 1			12 684.00 \$
2.0 ANALYSE EN LABORATOIRE (géotechnique)				
2.1 Analyse granulométrique par tamisage	3	un.	138.00 \$	414.00 \$
2.2 Analyse granulométrique par sédimentométrie	3	un.	106.00 \$	318.00 \$
2.3 Teneur en eau	3	un.	30.00 \$	90.00 \$
2.4 Analyse granulométrique par tamisage additionnelle (si requise)	1	un.	138.00 \$	138.00 \$
2.5 Analyse granulométrique par sédimentométrie additionnelle (si requis)	1	un.	94.00 \$	94.00 \$
	SOUS-TOTAL 2			1 054.00 \$
3.0 ANALYSE CHIMIQUE (HAP, HP C₁₀-C₅₀ et 13 métaux)				
3.1 Sur les lots	3	un.	330.00 \$	990.00 \$
	SOUS-TOTAL 3			990.00 \$
4.0 RAPPORT				
4.1 Rapport géotechnique (rapport global incluant les annexes)	1	global	8 500.00 \$	8 500.00 \$
	SOUS-TOTAL 4			8 500.00 \$

Total avant taxes : 23 228.00 \$

T.P.S. (5,0%) : 1 161.40 \$

T.V.Q. (9,975%) : 2 316.99 \$

Total taxes incluses : 26 706.39 \$

Étienne Brossard

Signature:

Date:

Nous avons pris connaissance de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Adèle (GESTION CONTRACTUELLE-2024-001)



Services professionnels - Concept, plans, devis et surveillance des travaux
Réaménagement Parc Claude-Cardinal

Bordereau de soumission 2505-CPDS

Description des articles	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
ACTIVITÉS				
Concept initial				
1. Réunion de démarrage et deux (2) réunion de coordination	1	global	2 178.00 \$	2 178.00 \$
2. Collecte de données et détermination des besoins	1	global	7 260.00 \$	7 260.00 \$
3. Plans et devis concept et estimations de coûts	1	global	10 164.00 \$	10 164.00 \$
4. Coordination et obtention des accords et des autorisations requises incluant demande d'autorisation au MELCC et au MTQ, jusqu'à l'obtention du CA, si requis	1	global	13 943.60 \$	13 943.60 \$
Plans et devis				
5. Trois (3) réunion de coordination	1	global	2 178.00 \$	2 178.00 \$
6. Plans et devis - avancement 50% et estimations de coûts	1	global	11 979.00 \$	11 979.00 \$
7. Plans et devis - avancement 95% et estimation de coûts	1	global	8 984.25 \$	8 984.25 \$
8. Plans et devis pour soumission et estimations de coûts	1	global	8 145.72 \$	8 145.72 \$
9. Plans et devis pour construction et estimations de coûts	1	global	6 109.29 \$	6 109.29 \$
10. Plans et devis finaux (« tels que construits »)	1	global	8 145.72 \$	8 145.72 \$
11. Suivi durant la période d'appel d'offres pour les travaux et analyse des offres	1	global	12 900.00 \$	12 900.00 \$
Plans et devis				
12. Surveillance des travaux - services au bureau	1	global	51 600.00 \$	51 600.00 \$
13. Surveillance des travaux - services en chantier	1	global	180 000.00 \$	180 000.00 \$
Incluant tous services demandés conformément au présent devis d'appel d'offres			SOUS-TOTAL	323 587.58 \$

Sous-Total 323 587.58 \$

T.P.S. (5,0%) : 16 179.38 \$

T.V.Q. (9,975%) : 32 277.86 \$

TOTAL 372 044.82 \$

Nom du fournisseur:

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ):

Adresse:

Nom du signataire:

Signature:

Date:

Nous avons pris connaissance du document de la politique de gestion contractuelle
de la Ville de Sainte-Adèle